Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Kultur BAK

Fiche d'information concernant les dates de dépôt des dossiers pour 2027

Comme indiqué dans la newsletter du 26 août 2026, la date limite de dépôt des dossiers du 1er janvier 2027 est exceptionnellement suspendue. Les trois autres dates de dépôt ainsi que les réunions des comités correspondantes prévues en 2027 auront lieu comme prévu (cf. Calendrier 2027). Les fonds de soutien prévus pour l'année 2027 restent inchangés et continuent d'être disponibles. À partir de 2028, le rythme habituel de quatre dates de dépôt par an devrait être rétabli.
Cette fiche d'information explique les implications pratiques sur la planification des dépôts, le traitement des demandes, les fonds de soutien disponibles ainsi que les possibilités et les conditions-cadres applicables aux projets soumis en 2027.

Réglementation spéciale pour les films de diplôme
Une dérogation s'applique aux films de diplôme et de fin d'études. Une demande peut être déposée à la date limite du 1er mars 2027 même si le tournage a déjà lieu avant la décision d'octroi de la subvention.
Pour les films de fiction, le dossier de demande complet doit impérativement être accompagné, dans ce cas, d'une demande de début de tournage anticipé. Pour les documentaires, aucune demande de début de tournage anticipé n'est requise.
Le lien vers le film terminé ne doit pas être joint à la demande.

Envoi ultérieur des décisions de subvention et des documents de financement
Étant donné que, à la date limite de dépôt du 1er mars 2027, certaines décisions de subvention d'autres organismes sont encore en suspens, les demandeurs peuvent envoyer des documents supplémentaires jusqu'à la réunion de la commission, notamment :

- les décisions des organismes de soutien régionaux ;
- les mises à jour de la stratégie de financement et du plan de financement.

En outre, les demandes peuvent être retirées au plus tard juste avant leur examen par la commission, pour autant que cela soit dans l'intérêt du projet.

Fonds de soutien disponibles
Les fonds de soutien prévus pour l'année 2027 restent inchangés et il est prévu de les répartir sur les trois sessions restantes. L'OFC suit en permanence l'évolution du nombre de demandes et des besoins de subvention. Dans le cadre du crédit d'engagement, l'OFC dispose d'une certaine marge de manœuvre dans l'attribution des subventions afin de pouvoir tenir compte de situations particulières.

Remarques concernant l'évaluation des demandes par le comité d'experts
Les experts des comités seront informés des conséquences de la suspension du premier dépôt des demandes en 2027 et de la situation particulière qui en résulte.
Il sera notamment souligné que les sociétés de production devront peut-être soumettre plusieurs projets simultanément dans le cadre d'un même dispositif de soutien, ce qui les met en concurrence les uns avec les autres. Cet élément peut être pris en compte lors de l'évaluation. Les critères qualitatifs et formels en vigueur restent déterminants pour les décisions d'octroi de subventions.

Perspectives concernant la séance de la commission 1/27 en mai/juin 2027
L'OFC examine actuellement différentes mesures organisationnelles afin de pouvoir mener efficacement la séance 1/27 dans ces conditions particulières et les soumettra à la branche pour consultation.